



RAPPORT FINANCIER 2023

2023 est une année que personne n'aurait pu prédire, marquée par l'important élan d'adhésions qui aura suivi l'attaque du ministre de l'Intérieur contre la LDH le 5 avril dernier à la suite de communiqués de la LDH après les manifestations contre la création d'une méga bassine à Sainte-Soline fin mars 2023. Plusieurs milliers de personnes ont adhéré dans les semaines et mois qui ont suivi. En 2023, près de 5 000 personnes (4 965 exactement), qui n'étaient pas adhérentes en 2022 ou 2021 ont adhéré à la LDH partout sur le territoire. Elles représentent 41% des 12 057 personnes adhérentes au 31 décembre 2023.

Le budget global, à hauteur de 2 526 427 euros est supérieur de 12% à celui de 2022 (2 253 891 euros), Notre compte de résultat qui est la différence entre nos produits et nos charges est positif à + 165 580 €.

Ce résultat positif est lié à plusieurs facteurs :

- L'arrivée massive de nouveaux adhérent.es entraîne une forte hausse du montant des cotisations (1 001 268 € contre 677 441 € en 2022).
- Une hausse importante des dons (notamment après l'attaque de G. Darmanin) : 582 188 € contre 270 213 € en 2022 (+ 115%).
- Une maîtrise des charges malgré un poste de travail en renfort pour aider à l'afflux de nouvelles adhésions, et le poste « déplacement et missions » en hausse de 40 k€ qui traduit la forte augmentation d'actions dans les sections.
- Un dernier point dans cette introduction concerne les difficultés que nous rencontrons avec le service administratif et financier pour collecter l'ensemble des bilans financiers des sections, fédérations et comités régionaux. J'y reviendrai à la fin de ce rapport mais je tenais à rappeler que la gestion de la LDH est une affaire collective et chaque section en porte une part.

1. LE NOMBRE D'ADHÉRENTS EN FORTE HAUSSE : LES ACCUEILLIR, UN ENJEU POUR TOUTE LA LDH

Le nombre de personnes adhérentes à la fin 2023 est de 12 057 contre 7 781 en 2022, 8 258 en 2021. Une augmentation de 4 276 adhérent.e.s en 2023 (+55 %) principalement pour la raison avancée en ouverture de ce bilan mais pas seulement puisqu'un rythme élevé de nouvelles adhésions s'est maintenu toute l'année 2023. Preuve que l'engagement de la LDH et sa visibilité dans les combats contre la réforme des retraites et la loi « Asile / immigration » notamment ont été bien perçus. Pour mémoire nous comptabilisons 8 542 personnes adhérentes en 2020, 8 306 en 2019, 8 390 en 2018, 8 693 en 2017 et 9 291 en 2016.

La question qui se pose à nous tous est de savoir comment convaincre celles et ceux qui nous ont rejoints parce qu'attaqués en avril ou pour notre présence dans les combats sociaux et contre les discriminations tout au long de l'année, de ne pas partir et de trouver leur place dans l'engagement ou simplement en soutien. La plupart des sections ont vu leur effectif croître fortement (voire doubler pour certaines), il leur appartient de continuer l'ouverture vers ces nouveaux adhérent.es qu'elles ont engagée pour la plupart à la suite de ces arrivées massives.

Le montant total des cotisations pour l'année 2023 est en conséquence élevé. Il se monte à 1 001 268 € contre 677 441 € en 2022 soit une augmentation de 68%. Pour mémoire ce montant des cotisations était de 693 409 € en 2021, 709 932 € en 2020 et 675 414 € en 2019.

Le montant de la cotisation moyenne est en légère baisse comparé à 2022 : 83,04 € contre 87,06 € en 2022. Mais il reste très proche des niveaux des années précédentes : 83,97 € en 2021, 83,11 € en 2020 et 81,30 € en 2019.

Il faut remercier la générosité des ligueuses et des ligueurs, attachés aux combats de la LDH, car les cotisations représentent notre plus gros poste de recettes (39,6%). Comme chaque année, je fais observer que le coût de la cotisation moyenne revient à 28,17 € après déduction fiscale (pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier), un montant qui représente 2,24 € par mois.

Les femmes sont toujours majoritaires puisque 6 081 femmes sont adhérentes, soit 50,5 % des membres. 5 566 (3 562 en 2022) sont des adhérents masculins. Ils représentent 46,1 % du total des membres à jour de cotisation.

410 personnes sont considérées comme neutres puisque n'ayant pas (ou pas souhaité le faire) renseigné leur genre.

2. SECTIONS, FÉDÉRATIONS ET COMITÉS RÉGIONAUX : UN RÉSULTAT EN HAUSSE

Comme chaque année, le résultat des sections, fédérations et comités régionaux intervient dans le résultat final de la LDH (appelé résultat consolidé) qui assemble les produits et charges du siège (résultat national) et ceux des sections, fédérations et comité régionaux. La consolidation des comptes bancaires des sections, fédérations et comités régionaux fait apparaître un résultat positif qui se monte à + 82 681 € contre +15 k€ en 2022 qui était une année de congrès avec des prises en charge par les sections des frais de leur délégués. Il faut noter un bon niveau des subventions locales collectées par les sections (131 K€). Les sections, fédérations et Comités régionaux ont profité également de l'arrivée des nouveaux adhérent.es et leurs produits (recettes) ont ainsi été augmentés. On peut ainsi observer une augmentation des charges d'action (documentation, déplacements, location, notamment) qui témoigne d'une activité renforcée.

Merci aux personnes en charge de l'animation et de la trésorerie des sections, fédérations et comités régionaux pour ce résultat. Il est nécessaire de poursuivre l'effort de recherche de financements de leurs actions par le biais de subventions associées à leurs projets.

3. LE RÉSULTAT NATIONAL CONSOLIDÉ : UN RÉSULTAT POSITIF QUI TRADUIT LE FORT SOUTIEN REÇU EN 2023

La différence entre nos charges et nos produits fait apparaître comme indiqué au début de ce rapport un solde positif de 165 580 €.

Si nous analysons les différents éléments qui composent ce résultat nous constatons :

- Une augmentation des produits à 2 526 K€ contre 2 212 K€ en 2022 (+ 14 %), qui additionnent nos recettes propres (cotisations, dons et mécénat à hauteur de 1 633 K€), les subventions liées à nos actions (à 709 K€ contre 725 K€ en 2022 et 556 K€ en 2021), les produits de nos ventes (qui se tassent légèrement à 152 K€ contre 155 K€ en 2022 et 187 K€ en 2021) et les produits exceptionnels. Les recettes propres représentent en 2023 64,6% de nos produits, ce qui est une garantie de notre indépendance.

- Nos charges 2023 augmentent de 5% et se montent à 2 361 K€ contre 2 254 K€ en 2022 et 1 886 K€ en 2021. Le poste Frais de personnel est le plus important de notre budget et représente 45% de nos charges. Il se monte à 1 064 601 € contre 1 021 768 € en 2022. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs : revalorisations de la valeur du point d'indice des salariés (application de la convention collective nationale ECLAT), développement du poste salarié en CDI pour la coordination et le développement du concours de plaidoirie dans la région Hauts-de-France et des renforts salariés ponctuels liés à la situation d'afflux de nouvelles adhésions. Certains de ces postes sont financés par des recettes de subventions et partenariats spécifiques. L'ensemble représente 18 équivalents temps-plein (ETP) sur l'année 2023, contre 17 en 2022.

- C'est l'occasion de saluer et remercier l'ensemble des femmes et hommes salariés de la LDH qui déploient une intense activité au service de l'association.

- Les frais de déplacement et de mission des membres du Bureau national (BN) et du Comité national (CN) se maintiennent à un niveau bas car beaucoup de réunions se tiennent désormais soit en visioconférence soit le plus souvent en mixte présentiel/visio. Ces frais se montent à 13 009 € pour l'année 2023 (pour mémoire 8 475 € en 2022, 6 784 € en 2021 et 34 923 € en 2019).

4. NOS RECETTES, UNE DYNAMIQUE À MAINTENIR

Quelques commentaires sur les chiffres 2023 :

1- Les cotisations, à hauteur de 1 001 268 €, représentent 39,6 % du total de nos produits. Ce chiffre en très forte augmentation (+ 68%) pour les raisons déjà exposées indique l'importance de cette recette dans notre budget qui garantit notre indépendance. Preuve que l'élargissement de nos membres adhérents doit rester une priorité tout au long de l'année.

Les fluctuations du nombre des adhésions ces dix dernières années indiquent que nous sommes aussi tributaires de l'actualité et des tensions sur les droits et les libertés et le rôle que peut avoir la LDH. 2023 en est un exemple concret. Devant cette arrivée importante de nouveaux membres, nous devons accueillir, expliquer et aider chacune et chacun à trouver sa place. Dans l'engagement ou en soutien.

Une réflexion sur les adhésions de soutien et les informations spécifiques à leur destination devrait être développée par un groupe de travail *ad hoc*.

2- Les dons reçus par la LDH en 2023 se montent à 582 K€ (contre 270 K€ en 2022). Cette forte augmentation est liée également au mouvement de soutien en avril-mai 2023 en réaction aux propos de G. Darmanin. Cette augmentation de 115 % indique le potentiel de l'appel à dons en regard de la notoriété de la LDH. Il faut continuer à affirmer devant le public que la défense des droits et des libertés a bien un coût et que l'appel à don n'est pas un acte mineur puisqu'il dote notre association de moyens nécessaires pour ces combats tout en garantissant son indépendance. J'invite les sections à développer les appels à soutien financier pour leurs actions propres ou en soutien aux campagnes nationales en n'oubliant pas de mentionner le label « Don en confiance » qui reconnaît la gestion rigoureuse, transparente et désintéressée de la LDH.

3- Le montant total des subventions perçues par la LDH est de 709 K€ contre 725 K€ en 2022 et 555 K€ en 2021.

Les subventions reçues de l'Etat se montent à 268 K€ contre 284 K€ en 2022, un léger tassement (- 5 750€ au niveau national, - 10 250€ au niveau déconcentré) dans une période de tension budgétaire pour les associations. Je remercie Lydia Martins Viana, notre directrice déléguée, pour son travail opiniâtre et constant dans la recherche de financement pour nos actions.

Les subventions en provenance des collectivités territoriales (régions, départements et communes) se maintiennent à haut niveau malgré là aussi les difficultés budgétaires de certaines collectivités. Ce résultat, à hauteur de 334 K€ (intégrant les subventions obtenues pour le poste plaidoirie dans les Hauts-de-France et une partie des subventions liées aux postes de juristes permanenciers), traduit une légère baisse comparé à 2022 (337K€) mais il reste au-dessus des résultats des années précédentes preuve de l'implication de tous les étages de la LDH dans la recherche de moyens pour les actions que nous portons.

N'hésitez pas à oser développer des projets faisant appel à subvention, Lydia Martins Viana et Jean-Claude Manso sont là pour vous conseiller et vous aider en cas de besoin.

Le bilan de notre partenariat avec la MACIF se monte à 50 000 €.

4- Les legs : vous le savez, les legs sont désormais orientés vers le Fonds de dotation de la LDH créé à cet effet et dispensé des droits de succession. Des legs acceptés ces dernières années sont en cours d'instruction. Leur réalisation partielle ou complète est prévue en 2024 et 2025. Certains de ces legs devraient permettre de doter la LDH de réserves significatives via son Fonds de dotation et de renforcer le soutien à l'action quotidienne ou de nouveaux projets.

Depuis cinq ans, nous informons le public sur la possibilité de faire un legs à la LDH via son Fonds de dotation. N'hésitez pas à relayer cette information pour faire connaître largement cette possibilité d'un engagement *post mortem*.

Je rappelle qu'il est également proposé de faire bénéficier la LDH d'assurances vie.

5- Publications et ventes : les produits (ventes et abonnements) de *Hommes & Libertés* devenu *Droits & Libertés* sont en légère hausse à hauteur de 73 318 € contre 65 144 € en 2022. Le nombre d'abonnements est également en légère hausse : il retrouve le niveau de 2020 à 3 419 abonnés contre 3 190 en 2022 (+ 7%). Il faut espérer que ce rebond se confirme. Pour cela faisons découvrir notre revue aux nouveaux adhérent.es tout en en faisant la promotion dans les sections lors de la sortie d'un nouveau numéro afin d'élargir son public. Plusieurs fois rappelée, la qualité de ses dossiers devrait permettre aux sections d'organiser des débats en s'appuyant notamment sur ses rédacteurs.

LDH Info : il a été décidé d'arrêter sa publication en cours d'année 2023. Le secrétariat général travaille à mettre en place un outil d'information destiné aux adhérent.es. Pour les abonné.es à *LDH Info*, il a été maintenu un envoi papier de l'édito, transformé en « Mot du président », ainsi que des comptes rendus du CN mensuel (pour les personnes ne disposant pas d'adresse électronique) et par mail pour l'ensemble des autres adhérent.es.

Pour ces deux publications, les coûts de fabrication ont été en 2023 de 53 589 € (impression et routage) auquel il faut ajouter les salaires et charges des salariés qui travaillent sur ces revues soit environ 76 K€. L'objectif premier n'est pas d'équilibrer ce bilan mais d'élargir la diffusion et le lectorat notamment de *Droits & Libertés*.

6- Trésorerie : notre situation s'est inversée cette année avec le résultat positif 2023 qui viendra renforcer la trésorerie. Cette trésorerie est un des aspects de notre politique de réserves, qui permet pour une association de faire face à une situation de réduction de ses ressources. La trésorerie à ce jour est de ... K€ et représente X mois de fonctionnement sans recette (chiffres fournis par le commissaire aux comptes, à venir). Elle est localisée essentiellement sur les comptes des sections. Mais comme constaté depuis de nombreuses années, ce « trésor de guerre » est soumis à la gestion sage et prudente des sections. Cette vigilance doit être maintenue.

7- Remontée des bilans des sections : les comptes ici présentés intègrent 100 % des résultats des sections. Mais toutes n'ont pas fait remonter leurs comptes 2023, 53 bilans financiers de sections (dont 19 n'ayant pas eu de dépenses en 2023) ont été reconstitués par Jean-Claude Manso sur la base de leurs relevés bancaires, ce qui garantit l'exactitude du bilan financier. Mais cela entraîne un retard important dans la production de nos comptes et un travail supplémentaire. La gestion de la LDH est une affaire collective et chaque section doit y participer selon son activité. La LDH est une seule association avec un seul compte bancaire intégrant les sous-comptes des sections et une seule comptabilité qui produit le résultat global dit consolidé ici présenté.

L'absence de retour d'un bilan financier nous prive de pouvoir porter avec précision dans la comptabilité générale de notre association le détail des engagements en dépenses et en recettes de celle-ci. L'autonomie de gestion accordée par les statuts aux sections (art. 17 et R-11 et R-12) implique que toutes les sections, fédérations et comités régionaux sont dans l'obligation de remonter leurs comptes au national. Il faut rappeler que cette absence peut entraîner le retrait de la signature de ses mandataires sur le compte bancaire concerné.

Avec le service administratif et financier, nous essayons de sensibiliser et aider les sections pour que les bilans financiers soient transmis dans les délais prévus afin de permettre l'intégration de leurs comptes dans de bonnes conditions. Des formations pour les trésorier.es sont dispensées en visio-réunion chaque année en octobre. Inscrivez-vous ! Cela dans l'objectif d'une meilleure efficacité du contrôle interne afin de maintenir les objectifs de cohérence et de transparence financière auxquels nous sommes attachés.

D'avance je remercie toutes les trésorières et trésoriers des sections pour leur vigilance et leur soutien dans l'exercice partagé de la bonne gestion de notre association et qu'ils et elles n'hésitent pas à nous solliciter en cas de questions ou de problèmes rencontrés. Le Crédit Coopératif permet maintenant à (presque ?) toutes les sections de recevoir leurs relevés bancaires. De plus, ceux-ci arrivent également chaque mois à Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier à l'œuvre sur ce chantier important. Si des difficultés perdurent, faites-les lui remonter.

5. LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT : L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT MILITANT

Lancé en 2018, ce chantier de la valorisation du bénévolat permet de rendre plus visible l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions que mènent les sections, les fédérations, les comités régionaux, les groupes de travail ainsi que l'activité des personnes élues au national (BN + CN). La loi oblige désormais la publication de la valorisation du bénévolat pour toutes les associations qui font appel aux subventions publiques et à la générosité du public. Ce résultat apparaît désormais en annexe du compte de résultat et du bilan.

L'objectif pour la LDH est à la fois de satisfaire à cette obligation mais aussi et surtout de faire connaître l'intensité et la diversité de l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions menées au nom de la LDH.

Cette année, 114 sections sur 276 ont répondu à notre appel (soit 41 %, comme l'an dernier et 34 % en 2021). Leurs adhérent.es représentent 55 % de l'ensemble des membres de la LDH.

Le bilan 2023 totalise près de 273 447 heures de bénévolat déclaré. Ce total, légèrement supérieur à 2022 (257 000 heures) confirme le maintien d'une forte activité à tous les étages de la LDH, qui représente l'équivalent de 160 personnes à temps plein !

La loi impose que cet engagement soit traduit dans les comptes. Nous avons décidé de fixer le tarif horaire à 16,50 euros. L'ensemble des heures remontées est valorisé pour 2023 à hauteur de 4 511 K€ contre 4 248 K€ en 2022, 3 138 K€ en 2021, 2 801 K€ en 2020 et 2 556 K€ en 2019. Il est à noter que cette valorisation représente 167 % du budget 2023 de la LDH.

Que les responsables des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail qui ont fait remonter leur bilan de bénévolat soient remerciés. J'invite toujours celles et ceux qui ne l'ont pas fait cette année à se « préparer » pour l'an prochain. La procédure est simple et rodée. Merci d'avance de contribuer à traduire l'originalité de notre association fondée sur l'engagement militant et bénévole de ses membres.

6. LE CER ET LE CROD : DEUX OUTILS QUI PERMETTENT DE TRADUIRE LA COLLECTE ET L'USAGE DES FONDS ISSUS DES ADHÉSIONS, DES DONS ET LEGS

Le CER (Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public) et le CROD (Compte de Résultat par Origine et Destination) sont des documents que les organismes bénéficiant de la générosité du public (pour la LDH, les produits issus des cotisations, dons et legs) pour un montant annuel supérieur à 153 000 euros doivent obligatoirement produire en annexe de leurs comptes annuel et présenter pour validation en Assemblée générale.

Ces documents se présentent sous forme de tableaux qui sont présentés en annexe de ce rapport.

Ils doivent être regardés comme des outils qui traduisent la façon dont les ressources en provenance des ligueuses et ligueurs sont utilisées (au national comme dans les sections). Sur ces tableaux figurent également les informations concernant la valorisation du bénévolat.

7. EN CONCLUSION

Cette année atypique nous aura démontré que beaucoup de femmes et d'hommes sont prêts à s'engager pour défendre les libertés et les droits fondamentaux base de la démocratie soit par l'adhésion soit par le don et parfois par ces deux formes d'engagement. La question qui se pose est comment pérenniser ce niveau d'adhésion et de dons ?

Pour les adhésions, c'est en multipliant les possibilités de rencontres avec les nouveaux adhérent.es que nous entendrons et comprendrons pourquoi ils et elles ont fait la démarche de l'adhésion.

La question des moyens sera décisive pour les années à venir et les combats qui attendent l'ensemble des défenseurs des droits et de la démocratie. Moyens pour développer des équipements nécessaires au fonctionnement de la LDH, moyens pour étoffer l'équipe salariée qui vous accompagne toute l'année, moyens pour inventer et développer des campagnes nationales, pour intensifier les coordinations régionales, pour mieux communiquer, etc. Un objectif qui doit être partagé par toutes et tous dans le but de convaincre celles et ceux en accord avec nos combats de nous soutenir par l'adhésion ou le don.

Dernier point : les legs. Il faut penser à informer les ligueuses et les ligueurs comme les sympathisants de cette possibilité. L'histoire et la notoriété de notre association comme la permanence de nos combats peuvent convaincre celles et ceux sensibles à ces combats de faire un testament en notre faveur. En votre nom je veux rendre hommage à celles et ceux qui ces dernières années ont fait un legs à la LDH : Claire Granier, Micheline Chenuet-Jean, Joseph Thabuis, Didier Cadoz, Jean-Philippe Bogaert, Edmond Missa, Pascal Langlard, Christina Weber, Anne Marie Maillard, Monique Hérold, Hedwige Billault, Jean-Claude Vion et Fabienne Bock-Caroli.

Après neuf années dans la fonction de trésorier national, je passe la main avec la certitude que les relais sont prêts pour rebondir sur cette année extraordinaire.

Alors je fais le vœux que toutes et tous nous saurons maintenir le nombre d'adhésions au-dessus de 10 000 et plus ; multiplier des campagnes d'appel à dons pour la défense de tous les droits et qui seront relayées par l'ensemble des ligueuses et ligueurs ; nous mobiliser dans la recherche de subventions au national comme dans les sections pour les actions que nous engagerons contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, pour la laïcité, l'égalité des droits et la défense des libertés. Ces combats seront essentiels dans les années à venir.

Je tiens pour finir à remercier l'équipe du service administratif et financier qui m'a accepté et qui vous accompagne toute l'année sous le regard vigilant de notre directrice déléguée, Lydia Martins Viana : Jean-Claude Manso, Lisette Lepinay, Julien Jabouin et Tony Goupil qui remplace Garance Donada-Vidal depuis janvier 2024, ainsi que les ligueuses et ligueurs bénévoles qui viennent apporter une aide précieuse pour son fonctionnement.

Alain Esmerly – Trésorier national